



Les droits d'une société de recouvrement

Par **lutin76**, le **29/10/2008 à 20:30**

Bonjour,

en 2006 mon ami s'est fait voler sa sacoche (carte d'identité, chéquier, clés...), il y a donc eu déclaration de vol à la police et opposition sur le chéquier à la banque.

5 chèques ont été effectués dans un super marché de proximité (que des petites sommes) .

Le magasin nous a informé par courrier que les chèques avaient été refusés au motif d'une opposition et qu'il y aurait une enquête effectuée.

Cela fait maintenant deux ans que les faits se sont produits et plus aucune nouvelle depuis.

Sauf aujourd'hui, une personne d'une société de recouvrement vient nous demander de régler le montant des chèques et les frais sans nous donner le moindre détail et nous a fourni aucun dossier, il nous a juste montré les chèques (avec beaucoup de mal) la signature n'est pas du tout celle de mon ami et il n'y a pas eu de demande de carte d'identité, aucun courrier et il nous demande de régler, ce que nous avons refusé pour le moment.

De plus la société à soi disant eu du mal à nous retrouver alors que nous avons déménagé une seule fois et cela date du 30 juin 2008. La personne a donc été à notre ancienne adresse le 25 août 2008 et a questionné nos anciens voisins et a souhaité avoir des informations auprès de notre banque (celle-ci a apparemment refusé de leur donner les informations demandées).

Voilà pour les faits, ma question est la suivante:

Une société de recouvrement à t-elle le droit de réclamer le paiement d'un ou plusieurs chèques alors qu'il y à eu déclaration de vol et opposition?

En espérant avoir été assez claire, je vous remercie d'avance de la réponse que vous pourrez m'apporter.

Nous sommes maintenant le 5 décembre et nous n'avons plus de nouvelle.
que devons nous faire?